



MULTI-PARTNER TRUST FUND – CENTRAL AFRICAN REPUBLIC
Rapport sur les Progrès vers les Résultats

Information de base sur le projet

Période couverte par le rapport : du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2019

Numéro MPTF du projet :¹ **000103410**

Site(s) d'intervention : **Bangui, République Centrafrique**

Résultat Stratégique du Fonds auquel le projet contribue : *D'ici à 2021, les institutions politiques et administratives ainsi que les organisations de la société civile promeuvent la paix, la sécurité, la réconciliation et les droits de l'homme et y contribuent.*

Organisation(s) Participante(s) des NU : Mission Multidimensionnelle Intégrée de Stabilisation des Nations Unies en Centrafrique (MINUSCA), Programme des Volontaires des Nations Unies ; ONUFEMMES.

Cout du projet : **2,607,465 \$US**

Durée totale du projet (mois) : 38 Mois

Date de démarrage : *18 novembre 2016*

Date initiale de clôture : *31 Janvier 2018*

Date de clôture actuelle : *31 Décembre 2019*

Rapport soumis par

Nom : Gaston Asitaki

Titre : Conseiller Technique Principal du projet appui à la CPS

Organisation Participante (Lead): UNDP

Adresse E-mail : gaston.asitaki@undp.org

¹ À remplir par le Secrétariat du MPTF



I. SOMMAIRE

1. Description sommaire du projet

Depuis décembre 2013, la République centrafricaine a été marquée par un violent conflit. Des milliers de civils ont été tués par les parties au conflit et plus de 800.000 personnes ont été déplacées de leurs foyers. Environ la moitié, dont la plupart des musulmans, a trouvé refuge dans les pays voisins. Malgré la mise en place de la transition et la tenue des 2 tours des élections présidentielles, une grande partie du territoire habitée reste sous le contrôle des groupes armés. La crise en république centrafricaine (RCA) et les dynamiques du conflit sont caractérisés par un développement humain extrêmement faible, de profondes inégalités, la mainmise des élites sur les ressources du pays, la violence comme principal moyen d'accéder à des positions politiques et des ressources économiques ainsi que l'impunité pour les graves violations de droits de l'homme.

En 2014, les autorités nationales ont décidé de créer une nouvelle juridiction dans l'ordre judiciaire national : la Cour Pénale Spéciale (CPS). Elle est destinée à enquêter, poursuivre et juger les violations graves des droits humains, y compris les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre. La loi portant création de la CPS, dont l'existence est prévue pour une durée de 5 ans, avec possibilité de renouvellement, a été votée par le parlement et promulguée en juin 2015.

L'originalité de la CPS est qu'elle présente une composition mixte, avec la présence aussi bien de magistrats nationaux qu'internationaux en son sein. Rendre les auteurs de graves violations responsables de leurs actes sera une première dans le pays et apportera une contribution importante à la paix et à la sécurité.

C'est dans ce cadre qu'un document intitulé « Projet d'urgence en appui à la Cour Pénale Spéciale en RCA » a été signé le 16 janvier 2017 entre le gouvernement centrafricain et le PNUD. Selon ce document, l'objectif général du projet est de contribuer à restaurer l'état de droit et la cohésion sociale ainsi que de soutenir le processus de réconciliation nationale en vue de construire une paix durable.

Les objectifs spécifiques sont :

- La CPS enquête et instruit les violations de droits de l'homme les plus graves en veillant à l'organisation de procès équitables ;
- Le fonctionnement de la CPS et son personnel sont efficaces et rigoureux ;
- La CPS interagit activement avec la population, assure la participation effective des victimes et témoins au processus judiciaire et contribue à générer de la confiance dans les institutions de l'Etat de droit ;
- La CPS développe les capacités nationales en matière d'Etat de droit, contribue au processus de justice transitionnelle et à la consolidation de la paix.

Pour atteindre ces objectifs, l'appui à la CPS se déroule en deux phases dont la première, prévue pour durer trois ans, appuie les enquêtes et l'instruction à travers un soutien à l'Unité Spéciale des Officiers de Police Judiciaire (USPJ) de la CPS, aux cabinets d'instruction, à la chambre d'accusation spéciale, au bureau du procureur et au greffe. Elle soutient également



l'établissement de systèmes d'assistance aux victimes, la protection des victimes et des témoins, l'assistance judiciaire et la défense légale, l'engagement avec la population et la sécurisation de la CPS et de son personnel. Elle est développée en trois étapes :

- Recyclages et formations des OPJ et du personnel judiciaire ;
- Rénovation et équipement du bâtiment abritant la CPS ;
- Et production d'une stratégie d'enquêtes.

La seconde phase est axée sur l'appui aux procès. Elle est prévue pour une durée de deux ans. La mise en œuvre du projet a démarré Février 2018 pour s'achever en Février 2019.

2. Description de l'évolution du contexte au cours de la période du projet.

Sur le plan politique

En octobre 2019, le commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union Africaine (UA), Ambassadeur Smail Chergui, le Secrétaire général adjoint des Nations Unies pour les opérations de paix, M. Jean-Pierre Lacroix, et le Directeur Général - Afrique du Service européen pour l'action extérieure de l'Union européenne, M. Koen Vervaeke, ont effectué une mission conjointe en République centrafricaine. Cette mission, qui fait suite à celle d'avril 2019, s'inscrit dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine signé le 6 février 2019. Elle avait ainsi pour but de faire le point sur les progrès accomplis, d'identifier les défis relatifs à la mise en œuvre de l'Accord de paix et d'échanger avec les différents acteurs concernés sur les solutions adéquates pour en accélérer l'exécution.

Au cours du mois d'octobre 2019, a eu lieu une rencontre, dans l'ouest de la RCA, entre une mission conjointe Gouvernement-Union Africaine-CEEAC-MINUSCA et Sidiki, le leader de 3R. « La délégation devrait réaffirmer son appel à Sidiki pour qu'il adhère sans conditions au DDR, respecte ses engagements dans le cadre de l'APPR-RCA et coopère avec les autorités judiciaires dans le cadre des enquêtes sur les crimes de Koundjili, Lemouna et Bohond.

En novembre 2019, le Conseil de sécurité de l'ONU a renouvelé à l'unanimité pour un an le mandat de sa force de maintien de la paix en Centrafrique (MINUSCA) et son élargissement pour l'assistance, la coordination et la sécurisation électorale en Centrafrique.

Le 1er décembre 2019, le chef de l'Etat a réitéré dans son discours à la nation l'engagement d'organiser les élections dans les délais constitutionnels.

Des élections présidentielles et législatives sont prévues fin 2020 et début 2021, précédées d'une cartographie électorale et d'opérations d'inscription des électeurs. Il est à craindre que les prochaines élections ne provoquent de nouvelles tensions intercommunautaires, des affrontements entre groupes armés ou des violences contre les civils, ce qui pourrait entraîner de nouveaux déplacements.

Le 15 décembre 2019, l'ex-président, **François Bozizé** est de retour à Bangui. Selon certains médias, cet événement crée une panique générale pour la classe politique, y compris les autorités du pays.



Sur le plan sécuritaire

Au cours du mois d'octobre 2019, a eu lieu la reprise des opérations de désarmement et de démobilisation dans l'ouest du pays, avec l'appui de la MINUSCA, qui ont permis de désarmer et démobiliser 92 ex-combattants.

De plus, de nouvelles tensions entre agriculteurs et éleveurs ont été observées le long des couloirs de transhumance : Kaga-Bandoro, Bouca, Kabo, Mingala et sur l'axe Bambari-Ippy, des regains de tensions entre agriculteurs et pasteurs ont été observés en ce mois de décembre 2019. La destruction de champs est généralement à l'origine de ces tensions. Dans les couloirs affectés cela contribue à réduire les productions et décourage certains producteurs à pratiquer l'agriculture.

Au cours de la même période, la ville centrafricaine d'Amdafock, située à la frontière avec le Soudan, a été une nouvelle fois le théâtre de violents combats entre deux groupes armés. Il a été observé dans le même mois une grande marche de la plateforme E Zingo Biani à Bangui regroupant plusieurs centaines de personnes.

Le 24 décembre 2019, des affrontements opposant une bande armée à un groupe de commerçants ont fait des dizaines de victimes et des dizaines de commerces incendiés.

Sur le plan humanitaire

Au 22 novembre 2019, environ 100.000 personnes sont affectées par les inondations subséquentes aux pluies diluviennes de fin octobre 2019, dont plus de 33.000 personnes à Bangui et Bimbo et le reste est réparti entre les préfectures de la Basse-Kotto, Lobaye, Mbomou, Nana-Gribizi, Ombella M'Poko, Ouaka et Ouham.

Pour cette période de reportage, le bulletin humanitaire RCA fait état des 687 191 de personnes déplacées, 592 129 de réfugiés centrafricains, 2.6 millions de population ayant besoin d'une aide humanitaire. Le même bulletin révèle un montant de 430.7 millions \$ requis pour le plan de réponse humanitaire en 2019 dont 297.1 millions \$ ont déjà été mobilisés, soit 69% des fonds.

La situation de la sécurité alimentaire reste préoccupante en république centrafricaine. Plus de 40²⁰% de la population est en insécurité alimentaire, soit plus de 2 millions de personnes. Environ 300.000 personnes, soit 6% de la population, sont en insécurité alimentaire sévère. Ces ménages ont une consommation alimentaire très déficiente (très peu diversifiée et insuffisante en quantité et qualité nutritive), ils sont très vulnérables économiquement et recourent à des stratégies de survie d'urgence comme la mendicité ou de crise comme la vente des biens productifs qui menacent irréversiblement leurs moyens d'existence futurs.

Pour répondre à ces besoins en 2020, les acteurs humanitaires de la RCA prévoient de fournir à 1.6 millions de personnes une réponse inclusive, de qualité, fournie à temps et basée sur les principes humanitaires. Pour y parvenir, ils auront besoin de 401 millions de dollars américains. La stratégie qui guidera leurs interventions est détaillée dans le Plan de réponse humanitaire (dit HRP pour Humanitarian Response Plan).

² Bulletin humanitaire République centrafricaine, Numéro 50 | Décembre 2019



Dans l'ensemble, les populations font face à un manque cruel de services sociaux de base notamment en termes de santé, d'éducation, d'accès à l'eau potable et de sécurité.

Sur le plan économique

Du 28 octobre au 8 novembre 2019, une équipe du Fonds monétaire international (FMI) dirigée par M. Édouard Martin a séjourné à Bangui pour discuter du programme de politiques et réformes économiques que le gouvernement entend mettre en œuvre au cours des trois prochaines années et qui pourrait être soutenu par le FMI dans le cadre d'un nouvel accord au titre de la facilité élargie de crédit.

Selon le communiqué de presse de ladite mission, il se dégage un développement positif sur l'ensemble de l'économie du pays, avec une accélération de la croissance économique, une inflation maîtrisée, et une réduction du compte des transactions courantes. Toutefois, les recettes budgétaires sont inférieures aux attentes.

La croissance économique, tirée par les activités minières et forestières et du BTP, devrait atteindre 4½ % cette année³ et 5 % l'année prochaine. L'inflation reste maîtrisée, étant prévue à environ 3½ % en 2019 et moins de 3 % en 2020. Le déficit du compte des transactions courantes devrait se réduire à 5.5 % du PIB en 2019, du fait principalement du montant exceptionnel du soutien budgétaire consenti par les partenaires économiques et financiers. Le secteur bancaire reste amplement capitalisé et liquide.

Sur le plan judiciaire

En octobre 2019, la MINUSCA a remis 8 suspects (ex-combattants) dans le cadre des enquêtes en cours, aux autorités judiciaires centrafricaines, pour donner suite à une requête du Procureur adressée à la MINUSCA.

En novembre 2019, est adoptée la politique sectorielle de la justice 2020-2024. Il est prévu un mécanisme alternatif informel des résolutions des conflits.

En décembre 2019, le collectif des avocats du candidat naturel du parti KNK a introduit un recours contentieux devant la juridiction administrative en vue d'annuler le fameux circulaire au motif qu'il viole la constitution et les conventions internationales. Après une minutieuse instruction du dossier, la juridiction de premier ressort de droit commun en matière administrative s'est prononcée sur la forme de la requête en date du 12 décembre 2019. Après la décision de recevabilité de la requête, le tribunal administratif s'est déclaré souverainement compétent et rejette cependant la demande de sursis à exécution formulée par le collectif des avocats.

Le 12 décembre 2019, La CPI a annoncé l'ouverture d'un procès pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité présumés de deux ex-chefs de milice centrafricains, dont un ancien haut responsable du football africain.

³ Les communiqués de presse de fin de mission du 8 Novembre 2019, contiennent des déclarations des équipes des services du FMI qui rendent compte de leurs conclusions préliminaires.



Au cours du mois de décembre 2019 s'est ouvert à Bangui, la session criminelle (18 décembre 2019 au 20 janvier 2020. Il est inscrit au rôle un nombre des 25 dossiers.

II. BREVE DESCRIPTION DES PARTENARIATS OPERATIONNELS ET INSTITUTIONNELS DEVELOPPES.

1°) MINUSCA

L'équipe de pays des Nations-Unies et la MINUSCA travaillent en partenariat étroit dans le cadre de programmes conjoints dans le domaine de l'État de droit en faveur du secteur de la justice ordinaire, de la réforme du secteur de la sécurité et de la justice ainsi que de l'appui à la Cour Pénale Spéciale, dans l'esprit du Global Focal Point pour l'Etat de droit (DPO, PNUD, ONUDC, HCR, HCDH, ONU Femmes).

Avec l'approche et les partenariats établis dans la cadre du Global Focal Point for the Rule of Law (l'Etat de droit), les mandats politiques et programmatiques des différentes entités des Nations Unies seront maximisés, tout en bâtissant sur le réseau d'expertise technique, appui politique et capacités de mobilisation de ressources additionnelles que cela fournit à échelle globale/HQ.

2°) OHCHR

L'OHCHR et la Division des Droits de l'Homme de la MINUSCA ont accompagné la CPS, **par un travail de mapping (cartographie des violations des droits de l'Homme)** mené depuis plusieurs mois en documentant les violations des droits de l'Homme commises en RCA, de 2003 à 2015, de façon à établir une stratégie cohérente de lutte contre l'impunité et de proposer des axes d'enquêtes prioritaires pour la future Cour Pénale Spéciale. Les conclusions et recommandations du mapping ont facilité les enquêtes en nourrissant la stratégie de poursuites de la CPS. Elles ont fait l'objet de formation pour les magistrats. Le renforcement des capacités du personnel de la CPS a été fait également sur les normes et principes des droits de l'homme dans l'administration de la justice, le droit international humanitaire ainsi que les mécanismes de la justice transitionnelle.

Protection des victimes et des témoins : une équipe d'experts sous la supervision de la Division des Droits de l'Homme et du PNUD a élaboré la stratégie de protection des victimes et des témoins pour la CPS et les juridictions nationales.

2°) ONU Femmes

Elle continue de veiller que tous les acteurs aient des connaissances suffisantes et disposent de l'expertise nécessaire pour aborder la question de la prise en charge et la réponse de manière équitable aux victimes femmes, filles, garçons et hommes, en matière d'accès à la justice et à la réparation y compris la prise en charge des mesures spéciales pour les femmes et filles de confidentialité, de protection, de réintégration et de réhabilitation économique.



3°) UNV.

En raison de son mandat et de l'expertise du programme VNU dans des programmes axés sur les communautés et la participation citoyenne, le rôle du programme VNU a été crucial afin de créer des ponts pour garantir l'appropriation et la participation active à tous les niveaux de la société. Il a aidé en mettre en place la sensibilisation grâce à une coordination efficace et la mobilisation de volontaires nationaux / locaux.

III. PROGRES VERS LES RESULTATS

Produit 1 : Les organes de la Cour Pénale Spéciale (l'unité spéciale de Police judiciaire, le bureau du procureur, le greffe, les cabinets d'instruction et la chambre d'accusation spéciale) disposent d'un bâtiment adapté à l'exercice de leur fonction.

Les travaux de réhabilitation et de construction du siège définitif de la CPS (ancien bâtiment du TGI) sont en cours d'exécution et leur niveau de réalisation à 88 %. Les travaux restants sont au niveau de la réhabilitation et équipement de la salle d'audience. Il sied de noter que le contrat avec la première entreprise a été résilié pour retard excessif, le processus d'attribution du marché des travaux résiduels à une nouvelle entreprise est en cours au service d'achat du PNUD. Ces travaux sont à finaliser dans le 1^{er} trimestre de l'année 2020.

Il est à noter qu'au mois d'avril 2019, tous les membres de la CPS se sont installés dans le siège définitif (ex.TGI).

Les travaux de réhabilitation/extension de la morgue ont pris fin. Les équipements des chambres frigorifiques sont acquis. L'installation des chambres frigorifiques est terminée. Des légères modifications du bâtiment ont été faites pour s'adapter au positionnement des chambres frigorifiques.

Après la réception définitive du bâtiment de commissariat centrale, les efforts sont déployés pour son entretien périodique.

Produit 2. Le bâtiment abritant les organes de la CPS est dûment équipé en fournitures et matériels adaptés.

Tous les magistrats et personnel d'appui de la Cour ont été dotés de bureaux, d'ordinateurs et de fournitures de bureau leur permettant de travailler. La Cour Pénale Spéciale dispose désormais d'un assistant en logistique pour s'assurer de l'approvisionnement régulier des fournitures de bureau pour l'ensemble de son personnel.

La cérémonie de remise officielle des fournitures et matériels acquis pour le quartier pénitencier du Camp de Roux a été organisée en février 2019 au Ministère de la justice et des droits humains.

Il s'agissait des divers matériels et équipements suivant : un véhicule mini-bus Toyota, deux motos, des registres rigide (10), cadenas vachette(30), matelas orthopédiques(50), lits métalliques superposés(17) congélateur(1), ventilateurs plafonniers(8) ; stéthoscope(1), clés de



moto(2),bathromm(1),climatiseurs(1),tondeuses(7), Moulinex(1),casques(2), rétroviseurs(2), climatiseurs split(1), ventilateur(1),installations kits(1),matelas(4),brancard(1), thermomètre(1),instrument de chirurgie(2),tambour inox(01),chariot de soin(01),postes téléviseurs(4), extincteurs(5),chaises roulantes(1),têtes de lit(2) ,moto châssis(2),support lit(1), support lit(1), support chaises roulante(4), des marmites (5),mortier standard avec pilon(2),bassine plastiques(6),louches avec grillage(5),couteaux cuisine(10),cuillère à soupe(100), arrosoirs(5),pioches(2),pelles(2) ,râteaux(2),manches(10),ensemble bureau(1),caisson à tiroir mobiles(2),fauteuil bureau(13),chaises visiteurs(4), armoire métallique de bureau(4).

Produit 3. Les infrastructures et le personnel de la CPS sont dument sécurisés.

Plusieurs actions sont menées pour assurer la sécurisation du personnel, les bâtiments et activités de la CPS, à savoir :

- Installation du matériel du système de contrôle d'accès au siège de la CPS ;
- Installation du matériel de système de lutte anti-incendie au commissariat central.
- Mise en place d'un cadre de collaboration et de coordination avec les commissariats d'arrondissement pour l'appui en cas de besoin aux personnels habitant les zones excentriques ;
- Affectation de 15 éléments de la gendarmerie pour la sécurisation des domiciles des magistrats nationaux,
- Dotation en armes de protection individuelle par la Gendarmerie aux membres de l'USPJ descendant sur le terrain.

A ce jour, aucun incident sécuritaire sérieux n'a affecté le personnel, ni les biens ni les activités de la CPS.

Produit 4 : De graves violations de droits de l'homme sont enquêtées, instruites et poursuivies conformément à la stratégie de poursuite et du procès équitable.

Au 31 décembre 2019, le travail judiciaire accompli par la Cour pénale spéciale fait état de plusieurs dossiers en cours de traitement. Le Parquet spécial a identifié 47 incidents. De l'analyse, 22 cas ont été listés comme étant des cas prioritaires. Six dossiers ont fait l'objet d'une enquête préliminaire au niveau de l'USPJ dont deux ont été clôturés et transmis à la Chambre d'instruction.

En outre, 40 plaintes pour violences sexuelles liées au conflit font l'objet d'une analyse par le Parquet spécial. Dans le cas de dessaisissement des juridictions de droit commun, 6 dossiers sont en cours d'examen par les cabinets d'instruction. Au cours de la même période, 57 plaintes sont enregistrées par le Parquet Spécial de la CPS et font l'objet d'une analyse préliminaire.

Produit 5 : L'équipe opérationnelle de soutien au projet conjoint d'appui à la Cour Pénale Spéciale est mise en place et dispose d'un équipement et de ressources pour atteindre ses objectifs.

Au 31 décembre 2019, l'équipe du projet est constituée d'un conseiller technique principal (chef du Projet), 4 chauffeurs, un assistant administratif et financier, un expert en suivi et évaluation, un coordonnateur de la sécurité, un expert local en sécurité, un associé en logistique, un associé



administratif et financier, un porte-parole de la Cour, deux conseillers Juridiques, un assistant administratif et financier, une spécialiste en protection des victimes et témoins ainsi que deux conseillers soutien aux enquêtes. Le processus de recrutement est en cours d'un(e) analyste aux finances, d'un chef de l'unité protection des victimes et témoins, du chef de l'unité de sensibilisation et communication, d'un(e) psychologue, d'un(e) officier de protection ainsi que d'un(e) conseiller(e) en administration.

L'équipe dispose de tous les équipements pour son fonctionnement (ordinateurs, mobiliers de bureau, fournitures, etc).

IV. CONTRAINTES ET DIFFICULTES RENCONTREES

Les défis et contraintes rencontrées sont les suivants :

- Le retard pris dans le déploiement des membres de forces de sécurité intérieure (FSI) pour la sécurisation de la Cour ;
- Les difficultés enregistrées auprès de certains magistrats nationaux de déménager vers la zone verte ;
- La non-installation du matériel CCTV au siège de la CPS en raison du retard accusé dans les travaux de réhabilitation et d'extension des bâtiments.
- Le retard observé dans le déploiement et recrutements des magistrats internationaux de la chambre d'accusation spéciale, et la chambre d'appel.
- Le retard pris dans l'exécution des travaux de réhabilitation et extensions du siège de la CPS.

V. SUIVI ET EVALUATION

Conformément au plan de suivi du PNUD, les principales activités de suivi et évaluation sont réalisées au cours de cette période de reportage :

- La réunion de comité technique du projet a eu lieu le 29 mai 2019.
- Deux comités de pilotage sont réalisés au 20 septembre (comité de pilotage-Evaluation mi-parcours) et le 16 décembre 2019 (comité de pilotage du clôture projet).
- Le suivi des mises en œuvre des recommandations de l'évaluation mi-parcours, comité du pilotage, retraite des partenaires onusiens.
- La mise à jour est effectuée pour les journaux (risques, problèmes et leçons apprises) ;
- Les rapports trimestriels et annuels de progrès sont produits et partagés pour le PNUD et les bailleurs de fonds du projet (MINUSCA, MPTF).

Il sied de signaler que l'évaluation finale du projet global d'appui à la CPS est prévue au 1er trimestre 2020.



VI. LEÇONS APPRISSES ET BONNES PRATIQUES

- ***La communication entre les parties prenantes*** : toute modification dans la mise en œuvre de la CPS, portant sur les procédures et critères convenus entre les autorités nationales et les autres parties prenantes, doit être préalablement discutée et nécessite l'accord de tous. Des concertations permanentes sont à cet effet organisées entre le projet et le Ministère de la justice d'une part et d'autre part entre le projet et la CPS. Le PNUD et la MINUSCA ont été faits membres du Comité de direction de la CPS et participent activement à ses réunions.
- ***La communication entre les partenaires de mise en œuvre*** : la bonne communication entre les partenaires de mise en œuvre a permis de clarifier les rôles, d'éviter les chevauchements et d'améliorer la synergie au sein du projet conjoint.
- ***La flexibilité de procédure administrative et financière*** dans la prise en charge des missions d'enquêtes confidentielles et prise en charges des victimes et témoins.

VII. PERSPECTIVES ET PROCHAINES ETAPES

- Clôture Opérationnelle du Projet CPS 2019 ;
- La signature du Nouveau document du projet 2020
- La mobilisation des ressources financières pour le fonctionnement de la Cour Pénale Spéciale pour l'année 2020 ;
- L'évaluation finale du projet ;

VIII. ANNEXES



1. Cadre de résultat simplifié

Effet escompté tel que décrit dans le CPD 2018-2021 :	Indicateurs <i>(les indicateurs de l'Effet du Fonds auquel projet contribue)</i>	Baselines, cibles et valeurs actuelles	Moyens de vérification
D'ici à 2021, les institutions Politiques et administratives et les organisations de la société civile promeuvent la paix, la sécurité, la réconciliation et les droits de l'homme et y contribuent.	Pourcentage de la population déclarant faire confiance au système judiciaire	Baseline : 40% (mai 2018) Cible : 40% [2021] Valeurs actuelles : 50% (Décembre 2018)	- Enquêtes HHI, Poll4, Décembre 2018
Description du produit	Indicateurs	Baselines et cibles	Moyens de vérification
Produit 1 : Les organes de la CPS (l'unité spéciale de police judiciaire, le bureau du procureur, le greffe, les cabinets d'instruction et la chambre d'accusation spéciale) disposent d'un bâtiment adapté à l'exercice de leur fonction.	- le bâtiment du commissariat central et la morgue sont opérationnels - Inauguration du bâtiment de la CPS	Baselines 2018 : - Pour le commissariat central, les travaux de réhabilitation des bâtiments sont finalisés et non encore réceptionnés. Quant aux travaux d'extension de la morgue, le bâtiment est complètement réhabilité et non équipé. - Pour le bâtiment de la CPS, le taux d'exécution estimatif serait évalué pour le Lot 1 (bâtiment existant de l'ancien TGI) : 73%,	- Contrat avec les entreprises WADEYA, UNION SERVICE, SNCMBA, - Rapport réception des travaux de réhabilitation du commissariat central, - Rapport des réceptions travaux (Lot 2, Morgue) - Bon de commande équipements de la morgue. - PVs Evaluation des travaux, - Dossiers appel d'offres Lot 1 -



		Quant au lot 2(mur de clôture) : 97% et pour le lot 3(bâtiment à deux étages) : 48 %. Cibles 2019 : - Les bâtiments du commissariat et la morgue sont bien gérés et maintenus - Le bâtiment de la CPS est réceptionné Valeurs actuelles : - Les travaux de réhabilitation du bâtiment principal du commissariat central ont été finalisés et réceptionnés définitivement au mois de novembre 2018. - Les travaux de réhabilitation de la morgue sont achevés. L'acquisition des équipements (chambre froide et groupe électrogène) est effectuée. - Les travaux de réhabilitation et de construction du siège définitif de la CPS sont en cours d'exécution et leur niveau de réalisation pour le Lot 1 : réhabilitation du bâtiment existant de l'ancien et extension	
--	--	--	--



		de bâtiment principal CPS est de 88%. Au mois d’Avril 2019, tous les membres de la CPS se sont installés dans le siège définitif (ex.TGI).	
Produit 2 : Le bâtiment abritant les organes de la CPS est dûment équipé en fournitures et matériels adaptés.	- Cérémonie de remise des équipements au Ministère de la Justice. - Chaque personnel attendu dispose d’un bureau, d’un ordinateur et de fournitures de bureau lui permettant de travailler. - Inauguration du bâtiment de la CPS.	Baselines 2018 : - Un bus, deux motos et divers équipements et fournitures ont été acquis pour le quartier pénitencier du Camp de Roux il s’agit des ustensiles de cuisine, outils de jardin, mobiliers de bureau, lits, matelas, ventilateurs, congélateur, téléviseurs, équipements informatiques, motos, climatiseurs, extincteurs, matériels pour l’infirmerie, minibus pour le transport des détenus - Les mobiliers et équipements nécessaires au fonctionnement de la CPS ont été acquis et installés dans des locaux provisoires servant de bureaux à la Cour - Les mobiliers et équipements acquis sont bien gérés par UGP du projet Cibles 2019 :	- Fiches de réception des fournitures et équipements ; - Fiches d’inventaires



		- La totalité des équipements et fournitures acquis pour le quartier pénitencier sont livrés au Ministère de la Justice - Les mobiliers et équipements nécessaires au fonctionnement de la CPS sont installés dans des locaux du siège définitif de la CPS - Les équipements de la CPS sont bien gérés et maintenus. Valeurs actuelles : - Une partie des équipements et fournitures acquis pour le quartier pénitencier sont livrés au Ministère de la Justice - Les mobiliers et équipements nécessaires au fonctionnement de la CPS sont installés dans des locaux du siège définitif de la CPS - Les mobiliers et équipements acquis sont bien gérés et maintenus par l'UGP du projet	
Produit 3 : Les infrastructures et le personnel de la CPS sont dûment sécurisés	- Nombre d'incidents sécuritaires sérieux concernant directement le personnel et/ou les biens de la CPS.	Baselines 2018 : - 0 Cibles 2019 :	- Documents sur Analyse des risques et des menaces et plan de sécurisation



		- 0 Valeurs actuelles : - 0	- Rapport trimestriel de l'unité sécurité de la Cour Pénale Spéciale.
Produit 4 : De graves violations des droits de l'homme sont enquêtées, instruites et poursuivies par des magistrats nationaux et internationaux appuyés par de greffiers nationaux et internationaux et des secrétaires de Parquet.	- % d'affaires renvoyées devant les cabinets d'instruction sur le total des affaires transmises par le Bureau du Procureur ; - % du personnel recruté selon les procédures ; - % de dossiers instruits par rapport au nombre de dossiers déferés par le Procureur ; - % des décisions rendues dans les délais prescrits ; - % d'affaires renvoyées devant les cabinets d'instruction sur le total des affaires transmises au Bureau du Procureur.	Baselines 2018 : - 0% - 100% - 0% - 0% - 0% Année 2019 : - Les actes d'enquêtes de X dossiers sont posés [nombre de dossiers à déterminer selon la stratégie de poursuites] ; - 100% - 15 dossiers instruits par an, par les cabinets d'instruction ; - 70% des décisions sont rendues dans les délais prescrits ; - Les affaires et pièces bénéficient d'une traçabilité constante tout au long de la procédure pénale. Valeurs actuelles : - 50% - 100% - 100 %	- Rapports des comités de sélection des magistrats et des OPJ



		- 100 % (il s'agit Les actes posées dans le cadre des enquêtes et instructions) - 50%	
Produit 5 : L'équipe opérationnelle de soutien au projet conjoint d'appui à la Cour Pénale Spéciale est mise en place et dispose d'un équipement et de ressources pour atteindre ses objectifs	- % du personnel recruté ; - % des équipements achetés	Baselines 2018 - 57 % - 100% Cibles 2019 : - 100% - 100% Valeurs actuelles : - 83 % - 100%	- Contrats du personnel - Inventaires des équipements

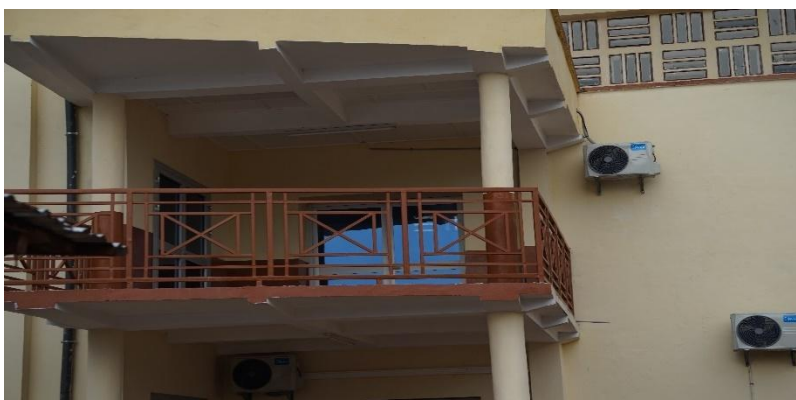


2. Tableau sur les performances financières

Produits	(en dollars américains)		
	Années précédentes	2019	Cumulatif en 2019
	(1)	(2)	(3)
Contributions ^a	1 290 465,00	-	1 290 465,00
Autres recettes ^b	429,99	-	429,99
Transfert de/vers d'autres fonds	1 442 535,34	1 752,00	1 444 287,34
Remboursement aux donateurs	-	-	-
Total - Produits	2 733 430,33	1 752,00	2 735 182,33
Dépenses			
Traitements et autres dépenses du personnel	(24 636,20)	131 168,25	106 532,05
Fournitures et consommables	536 621,24	5 202,33	541 823,57
Équipement, véhicules et mobilier, y compris amortissement	333 508,81	21 487,56	354 996,37
Services contractuels	1 080 335,10	18 155,35	1 098 490,45
Voyage	11 159,58	306,00	11 465,58
Transferts et subventions aux contreparties	-	-	-
Frais généraux de fonctionnement et autres coûts directs	224 330,78	21 758,42	246 089,20
Sous-total	2 161 319,31	198 077,91	2 359 397,22
Coûts d'appui au programme ^c	155 288,27	13 867,86	169 156,13
Total des dépenses	2 316 607,58	211 945,77	2 528 553,35
Solde^d	416 822,75	206 628,98	206 628,98
Dépenses futures^e			
Valeur des actifs non amortis et des stocks achetés	205 908,12	186 792,21	186 792,21
Engagements	-	-	-
Sous-total	205 908,12	186 792,21	186 792,21
Contributions à recevoir^e			
Moins: contributions à recevoir des donateurs	-	-	-
Ressources disponibles^f	210 914,63	19 836,77	19 836,77



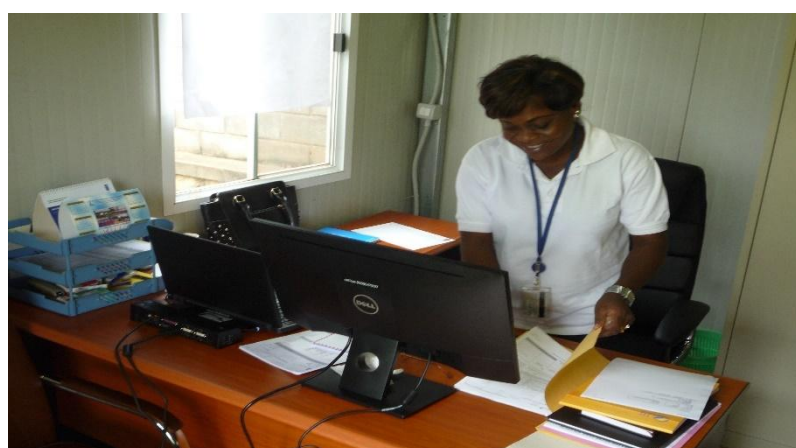
IMAGES



Lot 1 : Travaux de réhabilitation du bâtiment existant de l'ancien et extension de bâtiment principal.



Bâtiment Siège CPS, (ex TGI) en plein réhabilitation

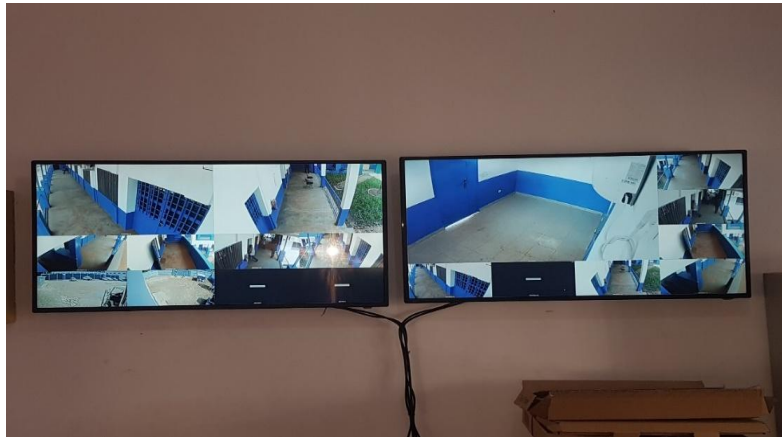


Mobiliers et Equipements acquis par le Projet



Bâtiment réhabilité de la morgue de l'Hôpital Général de Bangui





Caméra de surveillance pour les installations du commissariat central



Mini-bus remis à la direction des services pénitentiaires



Remise des matériels et fournitures à la Direction des services pénitentiaires





Programme des Nations Unies pour le développement



Au service
des peuples
et des nations

**ACTE DE TRANSFERT DE PROPRIETE POUR
LE PROJET CONJOINT D'APPUI A LA COUR PENALE SPECIALE**

**TRANSFERT DE LA PROPRIETE DES EQUIPEMENTS DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT A LA DIRECTION GENERALE DES SERVICES PENITENTIAIRES
DE LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE**

Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) cède, par le présent acte, à la Direction Générale des Services Pénitentiaires (DGSP) de la République Centrafricaine qui accepte la pleine et entière propriété de l'équipement décrit dans l'annexe ci-joint.

Cet équipement, qui fait partie de l'assistance accordée par le PNUD au Gouvernement de la République Centrafricaine dans le cadre du Projet « Appui à la Cour Pénale Spéciale » financé par les Pays-Bas, les Etats Unis, la France, la Mission Multidimensionnelle Intégrée de Stabilisation des Nations Unies en Centrafrique (MINUSCA) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), est cédé à la Direction Générale des Services Pénitentiaires (DGSP), qui accepte de pourvoir à son entretien et à son utilisation dans le cadre des objectifs pour lesquels ils ont été fournis à l'origine.

Approuvé au nom :
du PNUD

Sevenais Sterling
Directeur Pays Adjoint /Opérations


Nom, Titre et Signature

19/02/2019
Date

des services pénitentiaires


Démétrion GOBA
Directeur Général des Services Pénitentiaires
LE
DIRECTEUR GENERAL
DES SERVICES
PENITENTIAIRES
Nom, Titre et Signature

20/02/2019
Date

Avenue de l'Indépendance BP 872 Bangui, RCA Tél. (236) 21.61.19.77 / 21 .61.49.77 Fax : 21.61.17. 32
E-mail : registry.cf@undp.org Site Web: <http://www.cf.undp.org>

2.Retombée de Presses

- <https://www.justiceinfo.net/fr/tribunaux/tribunaux-nationaux/42466-bangui-cour-criminelle-double-cpi-et-cps.html>
- <https://www.lefigaro.fr/flash-actu/centrafrique-la-cour-penale-speciale-souffre-d-un-manque-de-moyens-20190724>
- <https://corbeaunews-centrafrique.com/centrafrique-les-auteurs-du-massacre-de-paoua-seront-juges-par-la-cour-penale-speciale/>
- https://www.acap.cf/L-affaire-des-crimes-de-Bocaranga-et-Paoua-confiee-a-la-Cour-penale-speciale_a9749.html
- <https://www.dw.com/fr/centrafrique-human-rights-watch-veut-plus-de-moyens-pour-la-cour-p%C3%A9nale-sp%C3%A9ciale/a-49726088>



- <https://www.cairn.info/revue-de-science-criminelle-et-de-droit-penal-compare-2018-1-page-1.html>
- <https://www.hrw.org/fr/news/2019/07/24/republique-centrafricaine-la-nouvelle-cour-devrait-intensifier-ses-activites>
- <http://www.rfi.fr/afrique/20190923-rca-abdoulaye-alkali-said-justice-condamnation-seleka-six-ans-prison-ferme>.